



UNIVERSITÉ DE LILLE
FACULTÉ DE MÉDECINE HENRI WAREMBOURG
Année : 2022

THÈSE POUR LE DIPLÔME D'ÉTAT
DE DOCTEUR EN MÉDECINE

Donner ou recevoir un prénom : une clinique de la transmission

Présentée et soutenue publiquement le 13 octobre 2022 à 15h30
au Pôle Recherche
par **Salomé Azuelos**

JURY

Président :

Monsieur le Professeur François MEDJKANE

Assesseurs :

Monsieur le Professeur François MEDJKANE

Madame le Docteur Marion HENDRICKX

Monsieur le Docteur Jonathan CHESNEL

Directeur de thèse :

Madame le Docteur Marion HENDRICKX

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	2
I. Quelques points théoriques	6
II. Ce que les autres voient de nous	23
III. Ce que les autres inscrivent en nous	34
Conclusion	48
Annexes	50
Bibliographie	53

Introduction

Notre prénom est-il le reflet de qui nous sommes ? De là d'où nous venons ? De notre histoire familiale ? De notre héritage ? A-t-il un rôle dans la construction de notre personnalité ? Serions-nous les mêmes si notre prénom avait été différent ? Quel rôle joue-t-il dans notre vie ?

Ces questions se sont bousculées dans ma tête lorsque j'ai rencontré une maman de deux petits jumeaux hospitalisés en néonatalogie lors de mon stage de pédopsychiatrie de périnatalité à l'hôpital Saint Vincent de Paul à Lille. L'arrivée au monde de ces petits garçons a été source d'angoisse aussi bien pour les parents que pour les équipes soignantes. En effet, ils sont nés de manière prématurée et inattendue car la vie de l'un menaçait la vie de l'autre... Alors que l'un avait pu se développer correctement pendant la grossesse, l'autre n'avait pas réussi à atteindre un poids suffisant et la quantité d'oxygène distribuée à son cerveau devenait insuffisante entraînant des anomalies du battement cardiaque et devant précipiter leur naissance. Les parents ont choisi de les nommer Angelo¹ et Victor. Je vous laisse deviner auquel a été attribué le prénom Angelo et auquel a été attribué le prénom Victor. Ce choix semble lourd de conséquence pour la suite de la construction identitaire de chacun des jumeaux, l'un par rapport à l'autre, chacun par rapport à leurs parents mais également par rapport au monde indépendamment l'un de l'autre. Dans quel rôle leurs parents les inscrivent-ils inconsciemment par ce choix ?

¹ Les prénoms cités dans cette thèse ont tous été anonymisés. J'ai pris soin de les remplacer par d'autres prénoms sans en changer le sens afin d'illustrer au mieux mes propos.

On trouve chez beaucoup de peuples anciens des récits inspirés de faits historiques ou fabuleux, qui se basent sur la signification du prénom et la voie à laquelle il destine la personne qui le porte. Salverte nous en livre un exemple intéressant :

« Un jeune Perse, n'ayant d'autre bien qu'un intense intérêt pour l'étude, était appelé Nauari (celui qui n'a rien). Son maître, ayant détecté en lui le germe de son talent, le nomme Anauari (le brillant, l'illustre) en changeant l'ordre des lettres de son nom. Le présage ne fut pas vain, puisque, sous ce nom, fut immortalisé l'un des plus grands poètes perses. »¹

Cet extrait de légende perse se recoupe avec mes interrogations exposées plus haut et a motivé ce travail de recherche autour du sujet du prénom comme symbole d'un héritage, d'une transmission.

Notre nom est inséparable de nous-mêmes, il est l'essence de notre personne et construit notre identité. Nommer c'est faire entrer dans l'ordre des relations humaines, c'est donner une place dans un système relationnel. Pour exister il faut avoir été nommé. Choisir, donner un nom à un enfant c'est lui faire don d'une histoire imaginaire et symbolique familiale. C'est l'inscrire dans une filiation, par un processus paradoxal, qui implique à la fois, un mouvement de rapprochement de ses lignées maternelles et paternelles et à la fois, un mouvement d'éloignement car son nom signe son altérité et fait de lui un être irremplaçable qui ne se confond pas avec les autres membres des lignées. Il apparaît alors pertinent de se demander si on peut véritablement parler de « choix d'un prénom », ce choix étant finalement très largement orienté.

Le désir des parents transparait dans le prénom qu'ils attribuent à leur enfant, acte de première inscription symbolique de l'être humain. « Un avant-texte le précède qui est

aussi inter-texte parental où le prénom devient la trace écrite de l'enjeu du désir parental. Sur ce pré-texte, l'enfant devra inscrire son propre texte, s'approprier par la singularité de ses traces son propre nom ».¹ Juan Eduardo Tesone, *Dans les traces du prénom* utilise l'image du livre de l'histoire familial en cours d'écriture et en perpétuelle mutation pour évoquer l'enjeu autour de la nomination. Il ajoute également : « [...] le prénom est une condensation de la nécessité et du hasard laissant au sujet la possibilité de se réapproprier le prénom, qui sera toujours son prénom, mais enrichi des aléas du hasard dans une réécriture permanente. »¹

Le prénom donné à un enfant a une force signifiante dont les parents sont le vecteur. On attribue un prénom à un enfant mais parfois on attribue un enfant à un prénom. De la même manière : « On porte son nom et on est porté par son nom [...] Et si l'on croit qu'on le porte, c'est alors justement qu'il vous écrase ... »² écrit Joël Clerget, *Le nom et la nomination*. C'est l'idée que notre prénom nous appartient car nos parents nous en ont fait don à la naissance mais que nous appartenons également à notre prénom dans le sens qu'il construit la personne que nous sommes. Dans l'Antiquité, les Sages, héros et personnages mythiques recevaient un nom en lien avec leurs actes, leurs missions et leurs valeurs, leur nom portait alors la marque de leur mérite. Au contraire, de nos jours, le sens du prénom donné par les parents précède l'arrivée au monde de l'enfant, le prénom porte la trace des fantasmes familiaux parfois de manière consciente, parfois inconsciente. Cependant, il est nécessaire que le prénom ne demeure pas saturé de sens par les désirs parentaux et qu'il laisse un espace libre d'appropriation. En d'autres termes : que la nomination ne soit pas domination !

La Bible apporte également un éclairage intéressant sur l'acte de nomination. Dans les religions monothéistes, Dieu est innommable, il est au-delà de toute nomination

possible. Son nom surpasse tous les noms. Seul Dieu, l'innommable, est immortel. Nommer appelle en effet à la vie, et dans le processus d'humanisation que cela implique, rappelle notre condition mortelle.

En nommant le fruit de leur création, les parents participent en un sens à une qualité divine. Cependant cet acte n'est possible que dans la mesure où ils ont été eux-mêmes nommés et restent donc ancrés à leur condition humaine, c'est-à-dire mortelle. Juan Eduardo Tesone interroge alors : « Si la Révélation est la révélation du nom de Dieu, ne pouvons-nous pas dire que, dans l'acte de nommer un enfant, d'une certaine manière il existe une révélation, celle du mythe familial ? Et si l'enfant développait plus tard un symptôme, la tentative de décrypter l'origine de ce prénom ne nous orienterait-elle pas vers une compréhension plus subtile de ce que ce prénom voile du refoulé familial qui a pu être pathogène ? »¹

Ce travail sera articulé selon trois axes : une partie théorique reprenant les différents concepts psychiatriques et psychanalytiques qui sous-tendent le lien mère/bébé, notamment la théorie de l'attachement, ainsi que les interactions précoces ; ensuite nous mènerons une réflexion concernant le prénom, en ce qu'il montre aux autres de qui nous sommes d'un point de vue externe, social, au sujet ; puis, sur ce que les autres inscrivent en nous en nous nommant sur un versant interne à l'individu.

I. Quelques points théoriques

En tout premier lieu, il apparaît nécessaire de reprendre quelques bases et fondements théoriques permettant de comprendre les liens et enjeux qui sous-tendent la nomination dans l'exercice de la parentalité.

En effet, devenir parent est un processus qui démarre bien avant la naissance de l'enfant. L'enfant d'un couple naît d'abord d'un souhait, d'un désir, d'un projet entre ces deux membres. Du désir à la naissance en passant par la conception, un processus se met en place afin de préparer le couple à devenir parents. Les différents temps de la grossesse, jalonnés par les différentes échographies et visites gynécologiques, sont autant d'étapes qui invitent les futurs parents à se projeter peu à peu dans leur nouvelle fonction. Le bébé prend forme, au sens propre comme figuré, dans l'esprit des parents, d'abord de manière fantasmée puis imaginaire jusqu'à ce que la naissance concrétise la rencontre réelle avec l'enfant.

L'élaboration progressive de la relation mère/fœtus au fil du devenir mère durant la grossesse est bien résumée par Missonnier : « J'adhère à la commode subdivision chronologique de la grossesse de Raphael-Leff en trois phases correspondant environ aux trois trimestres successifs. Pour la devenant mère, la première est centrée sur la grossesse, la deuxième sur le fœtus (l'enfant du dedans) et la troisième sur le bébé (l'enfant du dedans, très bientôt dehors). »³

Ce processus mental et physique se poursuit à la naissance de l'enfant par le biais d'interactions que l'on appelle interactions précoces se manifestant sous trois formes : affectives, comportementales et fantasmatiques. Ces éléments favorisent

l'attachement, notion développée par de nombreux chercheurs sous le nom de théorie de l'attachement.

Le parent et l'enfant, surtout en période périnatale, représentent une dyade dont l'évolution implique une forte dépendance entre les deux membres. D'un côté, l'enfant, être vulnérable, non autonome, a besoin de ses parents pour subvenir au moindre de ses besoins. De l'autre, l'adulte, bien qu'étant à un stade évolué de son développement contrairement à son enfant, doit apprendre à incarner un rôle avec des responsabilités nouvelles pour lui. L'enfant amène peu à peu ses parents vers l'apprentissage et l'établissement de la parentalité. Le nourrisson semble avoir rapidement une certaine conscience de l'environnement social et de ses modulations. Il prend sa part dans la dyade et aide le parent à se construire. Les premiers soins donnés par les parents au bébé sont autant d'occasions de rentrer en communication. Le couple parent/bébé apprend peu à peu à s'approprier l'un l'autre, à se découvrir, à s'adapter, à s'accorder au fur et à mesure en essayant, en tâtonnant, en cherchant le meilleur moyen d'ajustement dans un langage commun qu'ils doivent créer.

En 1985, Daniel Stern écrivait : « il existe des moyens universels permettant à une personne de connaître l'état mental d'une autre »⁴, les interactions affectives en sont un moyen. Dès les premières semaines de vie, la communication s'installe par les regards, les sourires, les caresses et gestes de tendresse, les gémissements, les cris, les mouvements du corps qui semblent interpeller ou rejeter les propositions faites par les parents. Ce dialogue fait la richesse de la relation en construction.

Stern développe en 1989 le concept d'accordage affectif qui exprime directement par son nom cette idée d'adaptation et d'ajustement permanent entre les partenaires.

Lorsque les parents s'adressent au nourrisson, leurs voix se modifient, l'intonation se transforme, le rythme change en fonction des vocalisations et babillages du bébé, les syllabes sont décortiquées, les voyelles exagérées tout ça accompagné d'une mimique expressive de leurs visages. Il n'est d'ailleurs par rare d'avoir fait l'expérience de percevoir, enfant, en fonction des nuances d'intonation dans la voix de notre mère lorsqu'elle énonçait notre prénom, s'il s'agissait plutôt de nous interpeller pour nous faire des reproches, nous gronder, ou nous témoigner son amour.

Mais le bébé répond également aux parents de manière non verbale, soit en s'excitant, manifestation de son plaisir à rentrer dans la relation, soit en détournant son regard vers autre chose preuve de son désintérêt soudain. L'adaptation réciproque des deux partenaires s'exprime également selon une dimension temporelle. Brazelton décrit en 1981 des « cycles d'interaction » avec une alternance de phases de disponibilité et de repli de la part du bébé. Afin de faire naître l'échange, il est nécessaire que les partenaires puissent vérifier que les rythmes de chacun soient en accord et ceci suppose qu'ils soient capables de percevoir les signaux émis par l'autre.

Il est clair qu'une expression manifeste du bébé suscite une réponse des parents et inversement malgré le caractère asymétrique de l'échange puisque les modalités expressives utilisées sont de nature différente entre l'enfant et l'adulte. Stern explique que ce qui fait l'objet de cette correspondance n'est pas la réaction, le mouvement en soi mais plutôt l'état affectif ou émotionnel interne que déclenche l'échange entre chacun des partenaires, la manifestation comportementale n'ayant qu'une valeur de vérification du partage de cet état affectif. C'est ce que Colwyn Trevarthen introduit au travers du concept d'intersubjectivité et notamment du partage mutuel de l'état psychique concernant l'intentionnalité, l'affection ou l'affectivité. L'importance de

l'accordage affectif et du partage de l'état psychique permet à l'enfant de découvrir et reconnaître que ses états émotionnels internes peuvent être accueillis par son partenaire d'échange et qu'ils existent également chez celui-ci. Ainsi, dès les premiers jours, le nourrisson est équipé pour apprendre à explorer le monde à travers l'autre. « Que voit le bébé lorsqu'il tourne son regard vers le visage de sa mère ? Généralement il se voit lui-même. »⁵ écrit Winnicott. Ceci signifie que le bébé apprend à se reconnaître en tant qu'être par le regard de l'autre (ici, sa maman) notamment par le biais des différentes formes de soins qu'elle lui apporte, ceci lui permettant de parcourir et découvrir son environnement. Mais plus encore, il vit, il existe par son regard. On pourrait même ajouter, que simultanément, la mère apprend à se connaître, à se découvrir en tant que maman, nouvelle facette d'elle-même, à travers le regard de son bébé. De manière similaire, par le biais de sa voix lorsqu'elle interpelle son enfant en prononçant son prénom, elle donne vie à son bébé. Ce qui agit comme miroir sonore. « J'existe dans le reflet à la fois visuel du regard de ma mère, et sonore dans l'appel de sa voix »¹ écrit Juan Eduardo Tesone.

Quelques travaux montrent que l'imitation réciproque entre la mère et le bébé soutient l'échange chez le bébé (Kugiumutzakis, 1993, 1999 ; Pawlby, 1977). Andrew N. Meltzoff observe aussi que par le jeu de l'imitation le bébé renvoie à l'autre et reçoit de l'autre le sentiment « d'être comme lui ». Une étude menée en 2004 par Nagy et Molnar met en évidence le rôle actif du nouveau-né dans l'instauration d'un échange imitatif. Dans cette étude, on voit clairement que le bébé prenant plaisir dans l'imitation est porté et motivé par une envie de partage et de communication avec son partenaire. Un des exercices proposés dans l'étude consiste à ce que l'expérimentateur présente des gestes plusieurs fois de suite au nouveau-né puis qu'il reste et attende devant lui

afin de lui permettre d'initier à son tour le mouvement. Il en ressort que le nouveau-né initie le geste, c'est-à-dire le propose à son tour à l'expérimentateur après une pause, comme pour relancer l'interaction. De plus, il apparaît que l'imitation réciproque d'un geste entre un nouveau-né et un expérimentateur donne lieu à des dialogues gestuels prolongés avec des alternances de rythmes et de phases variables. Ainsi dès la naissance, le bébé commencerait à participer à des échanges gestuels et comportementaux actifs, plus ou moins intenses en fonction de son état émotionnel, à travers lesquels il pourrait explorer toutes les variations possibles permises par le partage mutuel. Ses échanges avec l'autre lui permettent à la fois de s'en approcher, à la fois d'apprendre à le connaître et à rentrer dans son monde. Son caractère inconnu rend l'autre particulièrement intéressant et riche de nouveauté, il lui ouvre de nouvelles perspectives et des possibilités infinies.⁶

Les interactions précoces mère-bébé se manifestent aussi au niveau comportemental. Ajuriaguerra en 1956, faisant suite aux travaux de Wallon en 1942, parle de dialogue tonique pour décrire l'ensemble des échanges médiatisés autour du portage de l'enfant et de son corps. Les parents manipulent sans cesse leur enfant, le bercent, le caressent, le changent de position pour lui apporter des soins ou pour l'amener d'un endroit à un autre. A chaque mère appartient une manière de tenir/soutenir son bébé selon sa morphologie, sa gestuelle, sa tonicité et à chaque bébé appartient une manière de reposer son corps sur sa mère, de prendre place au creux de ses bras. En 1969, Winnicott définit par « holding » la façon dont l'enfant est porté mais également soutenu, maintenu, contenu et « handling » la manière dont il est traité, manipulé physiquement mais aussi psychiquement. L'aspect essentiel du maintien,

souligne-t-il, est le fait de tenir physiquement l'enfant. L'enfant en retire un sentiment de continuité d'être. La peau, le toucher, les caresses et autres soins maternels créent des points de contact entre le bébé et sa mère, frontières corporelles faisant fonction d'enveloppes délimitant l'autre et moi et ainsi participent à la construction d'une unité somato-psychique, de l'installation de la psyché dans le soma et du soma dans la psyché. Un défaut du holding à une période sensible peut produire chez le nourrisson des réactions anxieuses majeures : « angoisses impensables », « impression de chute sans fin » et lui faire perdre tout espoir de rétablir le contact.

En 2011, Samuel Bertrand publie un article s'intitulant « Incidence du développement de la « conscience parentale de l'Autre-bébé » durant la grossesse sur la qualité des interactions précoces (0 à 3 mois) ». L'hypothèse faite est que la qualité des interactions précoces de 0 à 3 mois est corrélée au développement de la « conscience parentale de l'Autre-bébé », se manifestant dans les représentations parentales prénatales et évalué selon différents critères : la relation fœto-parentale, la narrativité et la fonction réflexive parentale durant la grossesse. Cette hypothèse a été testée sur 13 couples, primipares, suivis du troisième mois de grossesse au troisième mois du bébé. À partir d'une approche qualitative et d'une méthodologie descriptive, les résultats montrent que les interactions précoces (dyadiques et triadiques) sont d'autant plus adéquates que la conscience parentale du bébé est développée. Celle-ci se constitue d'autant plus précocement durant la grossesse que les parents ont des représentations « intégrées/ équilibrées ». La qualité de ces représentations est liée au développement harmonieux d'une part de la relation fœto-parentale, de la fonction réflexive parentale et d'autre part de la capacité à raconter son bébé, à l'intégrer à son

discours en reconnaissant son altérité, ceci permettant une incarnation croissante du sujet et garantissant à chacun une place au sein de la triade.³

Enfin, la troisième forme d'interaction précoce est fantasmatique. En effet, comme nous l'avons vu plus haut, le processus de parentalité est bien antérieur à la naissance du bébé d'un couple. Avant même la conception, le couple évoque les futurs enfants, partage leurs envies et préférences au sujet du sexe ou du nombre d'enfants désirés, imagine à quoi et à qui ils ressembleront, projette sur leurs envies, leurs personnalités, leurs directions de vie en fonction de leurs propres représentations mentales. Il est fréquent d'entendre dans la bouche des parents « Si c'était une fille nous l'aurions appelé X, si c'était un garçon Y ». Je dirais même, dès l'enfance, les fantasmes sont largement activés : la petite fille joue avec sa poupée en imaginant le papa à ses côtés, se met dans le rôle de la maman qu'elle voudrait être, l'habille, lui donne ses soins, lui prépare ses repas, la ballade etc. De la même manière, plus tard, de nombreuses pré-adolescentes préparent des listes de prénoms qu'elles souhaiteraient donner à leurs futurs enfants.

A la naissance du bébé, les fantasmes continuent de s'immiscer dans les interactions comportementales et affectives entre le bébé et ses parents. La jeune mère prodigue aussi ses soins en véhiculant ses fantasmes, en introduisant des « signifiants énigmatiques »⁷, notion introduite par J. Laplanche en 1987. Ces soins sont en effet riches d'affects et de produits complexes de la vie mentale de la mère.

L'enfant imaginé par les parents se différencie de l'enfant réel, celui qui a été mis au monde et qu'ils tiennent dans leurs bras. Cet enfant imaginé a été décrit sous quatre formes d'apparitions : l'enfant imaginaire, l'enfant fantasmatique, l'enfant mythique, l'enfant narcissique.

L'enfant imaginaire est le fruit du désir de grossesse du couple et du projet parental. Dans notre culture, ce désir est programmé et rencontré seulement ponctuellement au cours d'une vie en faisant toute sa valeur narcissique. Ce désir doit être à la hauteur des ambitions familiales. Le choix du prénom, entre autres, sujet qui nous intéresse particulièrement dans ce travail, fait partie des différentes manières de prévoir l'avenir de l'enfant. « Les parents sont amenés à dessiner l'arbre de vie de leur futur enfant et à fixer ainsi son mandat transgénérationnel en choisissant son futur prénom qui révèle un souvenir prégnant, voir « un secret de famille » »⁷ comme l'écrit Serge Lebovici en 1993. Le mandat transgénérationnel est également renvoyé vers les parents et joue un rôle important dans le processus de parentalisation qui découvrent leurs propres parents comme grands-parents dans l'imaginaire de leurs enfants.

L'enfant fantasmatique est celui des conflits infantiles et refoulés des parents et surtout celui des fantasmes infantiles de la mère. L'Œdipe est en quelque sorte rejoué avec l'arrivée de ce bébé et des nouveaux rôles et places de chacun.

L'enfant mythique est l'enfant chargé de toutes les références culturelles et médiatiques, héritage universel et incontournable. L'opéra de Richard Strauss, *La femme sans ombre*, illustre bien cette situation : une femme sans ombre ne peut être mère même si elle essaye de s'emparer de l'ombre d'une autre.⁷ En effet, les parents, et notamment lors des interactions avec leur bébé, introduisent inévitablement leur culture dans les soins qu'ils donnent au bébé.

L'enfant narcissique correspond à l'enfant bénéficiant d'un immense investissement narcissique de la part de ses parents. Cet investissement permet au bébé de

comprendre que le soi peut devenir l'objet d'investissements psychiques forts par les parents mais aussi que son déploiement constitue les bases mêmes du processus de subjectivation.

Il existe différents outils d'évaluation des interactions qui peuvent servir de guides ou de points de repère afin d'objectiver la relation parents/bébé. Quelques-unes seront décrites ici :

- La grille d'évaluation des interactions précoces de Bobigny est très simple à mettre en place. Elle est utilisée dans les unités d'hospitalisation mère-bébé et dans les consultations de nourrisson en PMI. Elle permet un dépistage portant sur le développement psychologique et somatique de l'enfant (examen physique général, neurologique et moteur), les grandes fonctions (alimentation, sommeil) ainsi que les interactions. Suivant l'âge de l'enfant des grilles différentes sont utilisées. Les interactions mère-bébé sont évaluées avant l'examen physique selon quatre types d'échanges : les interactions corporelles, les interactions visuelles, les interactions vocales, les sourires, simultanément du côté du bébé et du côté de la maman. Ces quatre types d'échanges sont classés selon quatre modalités : de type excessifs, dans la moyenne, rares, absents. Sont explorés également quatre caractéristiques : l'initiateur des échanges, la réciprocité, la continuité et la tonalité affective des échanges. Enfin, les interactions père-bébé sont évaluées à partir du discours de la mère.
- Le CARE-Index est un outil qui a été élaboré par Patricia Crittenden dans la lignée des travaux de Mary Ainsworth. Il se présente sous la forme d'une échelle

évaluant l'attitude des partenaires l'un envers l'autre. Une situation de jeu entre l'adulte et le bébé est enregistrée puis codée et analysée. Sept axes de comportements interactifs sont évalués : les expressions faciales, les expressions vocales, la position et le contact corporel, l'expression de l'affect, l'alternance à l'intérieur des séquences de jeu, l'activité de contrôle, le choix de l'activité en fonction de l'âge. Chacun de ces axes est classé en trois formes d'attitudes de l'adulte : sensible/disponible/attentif, contrôlante, non disponible. Les réponses de l'enfant sont classées comme suit : coopérant, opposant, compulsivement complaisant, passif. Les résultats de cette échelle sont fortement corrélés avec les patterns d'attachement obtenus à l'issue de l'expérience de « la situation étrange » développée par Mary Ainsworth.

- L'échelle d'évaluation du comportement néonatal de Brazelton (BNBAS). Cet outil est un des plus anciens, la première version date de 1973 puis plusieurs versions remaniées lui ont succédé. C'est également l'un des plus diffusés. Cette échelle a été établie pour saisir les réactions comportementales du nouveau-né à son nouvel environnement. Elle s'applique sur des nourrissons de leur naissance à un mois mais est appliquée de préférence au troisième jour de vie dans les services de maternité ou de néonatalogie. Elle n'évalue pas seulement les interactions mais également les réactions du bébé aux stimuli sonores, visuels et moteurs, ses réflexes ainsi que son tonus. Les états de vigilance sont évalués et sont regroupés en différents items tels que l'habituation, l'orientation-interaction, l'organisation motrice et la tonicité, l'organisation des états d'éveil, la régulation des états d'éveil, la stabilité du système nerveux autonome, les réflexes. Outre l'évaluation du nourrisson, ce test a un intérêt clinique afin d'aider les parents à mieux comprendre leur bébé en tant que sujet, à l'identifier

en tant qu'être singulier avec ses particularités et ses difficultés. En effet, Stoléru et Lebovici recensent des différences individuelles entre les nouveau-nés qui peuvent affecter les représentations des parents et ainsi jouer un rôle non négligeable dans la mise en place des interactions. Il s'agit par exemple de l'irritabilité, la consolabilité, la capacité du bébé à s'apaiser de lui-même, la labilité de ses états de vigilance, son activité motrice etc.

Les différentes interactions précoces décrites ci-dessus sont autant de manières de créer un attachement entre la mère, le père et le bébé. Cet attachement a été à l'origine de nombreux travaux et recherches par les cliniciens et a été largement développé au travers d'une théorie, la théorie de l'attachement.

John Bowlby est une figure importante de cette théorisation. Il s'est basé sur différents courants mais la théorie de l'attachement découle principalement d'un complément de la théorie darwinienne. Le lien au parent a ainsi été formalisé selon une perspective évolutionniste issue de la théorie de la sélection naturelle. D'après Bowlby (1957), la tendance à s'attacher serait un des programmes favorisant la survie de l'espèce. Pour ce faire, l'être humain dispose d'une multitude de comportements visant à promouvoir l'attachement à la mère. Pleurer, s'agripper, sourire, sucer, babiller, appeler ou tout comportement favorisant la proximité d'un adulte seraient des tendances innées qui se sont révélées efficaces au fil du temps pour favoriser la survie de l'enfant. En effet, un bébé à la naissance n'est pas suffisamment armé pour survivre dans son environnement, mais, s'il parvient à obtenir la protection d'un adulte, ses chances d'y parvenir seront fortement augmentées. L'instinct de s'attacher devient donc un besoin primaire à enjeu vital. Ainsi, la tendance à s'attacher à la mère est une prédisposition

innée du bébé favorisant sa protection et sa sécurité. Au fur et à mesure du développement de l'enfant, celui-ci acquiert tout un répertoire de comportements qui favorisent l'attachement afin de s'assurer la proximité de sa personne sécurisante que l'on appelle : figure d'attachement. Ce besoin de proximité résulte de celui d'être protégé d'un danger éventuel, à un stade où le bébé est extrêmement vulnérable. Les stimuli non familiers, les changements soudains de stimulation, l'approche rapide ou menaçante d'un objet ou d'un être vivant sont autant de situations alarmantes susceptibles de déclencher le sentiment de peur chez le bébé. Les réactions de l'enfant constituent des signaux destinés à attirer la figure d'attachement auprès de lui. Ainsi, cette base sécurisante incarnée par l'adulte et la mise en place du système comportemental d'attachement de l'enfant, l'autorise à partir en exploration de son environnement pour, à terme, éviter les dangers et s'y débrouiller seul. L'enfant se sèvre, peu à peu, de ses besoins envers sa figure d'attachement et, en cela, la dépendance à l'égard de l'adulte laisse place à l'autonomie. La notion de base sécurisante renvoie au fait qu'une personne se sent en confiance et exploite mieux son potentiel lorsqu'elle sait qu'elle peut compter sur une figure d'attachement en cas de difficulté. L'indépendance de l'enfant est étroitement liée à la confiance en la disponibilité qu'il a en sa figure d'attachement. La proximité de la mère puis l'assurance acquise de sa capacité à se rendre disponible pour lui en cas de danger, vont permettre à l'enfant de se sentir en sécurité et de ce fait, de ne plus devoir activer son système d'attachement. Cette désactivation laisse place à l'activation du système d'exploration de l'environnement, donnant à l'enfant la possibilité de développer ses capacités de façon optimale. De plus, la manière dont le parent accompagne l'enfant dans sa découverte du monde physique et social va avoir des répercussions sur la façon dont l'enfant percevra son environnement et sur le caractère plus ou moins

menaçant qu'il attribuera à une situation. Ainsi, il sera plus ou moins susceptible de s'accrocher ou au contraire de devenir indépendant du parent et cela conditionnera sa manière d'être avec autrui. Pour certains enfants, assurer sa sécurité implique de rester à proximité du parent de manière continue, tandis que pour d'autres, il n'y a rien d'inquiétant à se tourner vers l'extérieur. L'enfant ajuste son comportement en fonction de ce qu'il perçoit du parent dans la prise en charge de sa sécurité. Par ailleurs, les recherches dans le domaine de la périnatalité, notamment celles de Miljkovitch en 2012, suggèrent que les systèmes d'attachement et d'exploration pourraient s'observer chez le fœtus avant même la naissance, à travers la découverte de stimuli nouveaux en s'appuyant sur ceux qui sont familiers.

Mary Ainsworth, proche collaboratrice de John Bowlby, a mis en place un dispositif expérimental en 1978, appelé « la situation étrange » qui permet d'observer les comportements d'un enfant lors de départs et de retours successifs de sa mère en présence ou non d'une inconnue. Au travers de ces observations, Ainsworth a pu identifier différentes stratégies correspondant à différents patterns comportementaux spécifiques. L'épreuve a été initialement conçue pour des enfants de 12 mois, âge pour lequel la séparation avec la mère constitue un stress et donc active le système d'attachement. Les observations ont été menées au domicile des familles. Il s'est avéré que les patterns comportementaux révélés lors de la « situation étrange » étaient associés à des comportements d'attachement spécifiques manifestés à la maison. Quatre cas de figure d'attachement ont été décrits et ont été mis en correspondance avec la qualité des interactions précoces mère-bébé.

- Dans le premier cas, le comportement des enfants face à une situation inquiétante leur permet naturellement d'obtenir du réconfort lorsqu'ils en ressentent le besoin ; ils ont des mères « sensibles » qui répondent à leurs besoins de manière rapide et appropriée. Ces enfants protestent contre le départ de leur figure d'attachement et cessent une fois celle-ci revenue. Ces enfants ont été désignés comme sécurés.

- Dans le deuxième cas, réclamer la proximité ne suffit pas toujours à faire venir la mère. Si lors d'autres expériences ils ont compris qu'il existe parfois des chances d'attirer son attention, ils apprennent à accentuer leurs manifestations de détresse pour tenter de déclencher une réaction chez elle. Lors de la « situation étrange », ils protestent vivement contre le départ de leur mère et ne parviennent pas à retrouver leur calme au moment des retrouvailles. La détresse est manifeste et prolongée. Ils paraissent témoigner à leur mère le sentiment d'avoir été abandonnés. La colère est associée à un désir et un besoin intense d'être réconforté ce qui donne lieu à une attitude ambivalente où se mêlent à la fois recherche et refus de contact. Ainsworth a nommé ces enfants anxieux-ambivalents ou anxieux-résistants.

- Dans le troisième cas, les enfants constatent que leurs appels, cris, signes de détresse ne sont pas entendus et ne conduisent pas à obtenir un réconfort parce que leurs sollicitations sont rejetées ou que les réponses maternelles sont inadaptées. Alors, pour tenter de s'épargner les sentiments de frustration ou de peur, ils n'ont comme seule alternative que la possibilité de détourner leur attention de leurs besoins d'attachement. Lors de la « situation

étrange », ces enfants affichent une certaine indifférence au départ et au retour de leur mère et cela peut parfois aller jusqu'à l'ignorer. L'attention portée aux jouets présents dans la pièce est, quant à elle, constante comme pour éviter tout contact avec leur mère. Ils sont qualifiés d'anxieux-évitants.

- La quatrième catégorie a été décrite par Mary Main et Judith Solomon en 1986. Dans ce cas, l'enfant est dans l'impossibilité de développer une stratégie d'attachement cohérente et organisée. L'enfant est mis en échec en raison d'une situation particulièrement paradoxale et insoluble à laquelle il se trouve confronté. En effet, lorsque l'enfant craint sa figure d'attachement, il se retrouve dans une insécurité telle qu'il ne sait plus comment mettre un terme à sa frayeur. Il adopte des comportements contradictoires, inconsistants voire étranges car il n'arrive plus à trouver une stratégie convenable entre s'approcher ou s'éloigner de sa figure d'attachement. L'enfant paraît perplexe et impuissant dans les situations de détresse, aucune alternative ne semble le protéger. Le style d'attachement est dit désorganisé. La « situation étrange » révèle un comportement incompréhensible semblant témoigner d'un conflit entre la recherche et l'évitement du contact ou un vécu d'appréhension et de peur. Par exemple, l'enfant peut pleurer au départ du parent sans s'en approcher ou s'agripper au parent en détournant le regard ou rester figé. Les parents qui souffrent d'une maladie mentale qui rend leur rapport à la réalité altéré sont plus enclins à avoir des enfants avec un attachement désorganisé. Cette catégorie d'attachement représente en plus un facteur de risque dans le développement ultérieur de troubles durant l'enfance.

En marge de ces quatre catégories issues de la recherche, les stratégies d'attachement peuvent prendre une forme infinie selon le contexte et l'âge de développement de l'enfant.

On comprend alors que l'acte de nomination, notamment, joue un rôle fondateur dans la création du lien entre le parent et son enfant. C'est au travers des modalités fantasmatiques qu'il intervient, dans tout ce qui prépare psychiquement la place de cet enfant au sein de sa famille. En effet, et ce point sera développé plus tard, l'enfant ne vient pas habiter un prénom comme il viendrait occuper une place laissée libre pour lui. Le prénom est déjà habité, chargé d'une histoire familiale unique qui inscrit l'enfant dans sa généalogie.

II. Ce que les autres voient de nous

Notre prénom est notre première interface avec le monde. Donner un prénom, l'attribuer à une personne, n'est certainement pas un acte anodin : c'est lui donner une première image aux yeux des autres. En effet, en entendant votre prénom, l'imagination des inconnus est déjà largement déployée. Ils pourront s'imaginer votre sexe, votre âge, vos origines, votre identité sociale. Votre prénom vous affirme dans votre identité et dans ce que vous renvoyez aux personnes. Comme écrivait Pierre Saulnier : « Il n'est nul besoin d'aller interroger l'intéressé lui-même pour connaître son milieu, ce qu'il pense et croît, il suffit d'avoir les noms de ses enfants... »⁸ Un dialogue entre un maître et sa femme de chambre dans *Le journal d'une femme de chambre* d'Octave Mirabeau illustre bien le pouvoir d'assignation d'un prénom à un statut social : « C'est un très joli nom Célestine, mais un peu trop long. Je préférerais vous appeler Marie. D'ailleurs j'appelle toutes mes femmes de chambre Marie. »⁹ On comprend alors que la façon de nommer une personne renvoie à une classe sociale spécifique. « Il ne suffit pas d'avoir la tête de l'emploi. Encore faut-il en avoir le prénom. »¹⁰

Cependant la place du prénom dans la société n'a pas toujours été la même et son rôle n'a cessé d'évoluer avec le temps.

Le « prénom » en France est né en 1792 avec la sécularisation de l'état civil à la suite de la Révolution. En réalité, il succède au terme « nom de baptême » utilisé depuis longtemps. Auparavant, la nomination était un acte religieux qui se pratiquait lors de la cérémonie du baptême et les parents, les parrains et le curé s'accordaient pour choisir le nom de l'enfant baptisé. Ainsi, jusqu'à la fin du XXème siècle, il était fréquent que le prénom du saint du jour influence les parents pour leur choix. De 1900 à 1970, entre deux et quatre fois plus de bébés recevaient le prénom du saint du jour de leur naissance par comparaison avec un autre jour. A cette époque, il naît plus de bébé

Noël à Noël et de Pascal à Pâques que le reste de l'année. « Le saint dont on attribue le nom devient l'exemple à imiter et le protecteur dont on espère le patronage »¹¹

La liste de référence d'attribution était restreinte et l'unicité des prénoms était valorisée. L'existence d'une majorité de prénoms traversant les siècles marquait la recherche de la continuité sociale et de la transmission.

Au fur et à mesure, les prénoms se sont diversifiés. Ils ne sont plus aussi souvent attribués qu'autrefois. On peut parler d'un raccourcissement de leur durée de vie. Ceci s'explique par les changements de législation plus permissive par rapport aux droits d'attribution des prénoms par les parents : prénoms d'origine étrangère, variations d'orthographe, invention... Il existe des effets de mode et les stocks de prénoms se renouvellent et s'élargissent nettement. L'inspiration s'alimente plus à l'air du temps, aux références culturelles et littéraires du moment.

Daniel Fauvel, Joëlle Bahloul et Guy Desplanques ont tous trois étudiés les procédés généraux qui permettent la création de nouveaux prénoms à partir d'anciens : la suffixation : Marie donne Maria, Marianne, Mariette, Marielle ; la simplification qui permet de passer d'Elisabeth à Élise ou de Léonard à Léon ; la constitution de variantes à partir d'un premier prénom comme François, Francis, Franck ou Michel et Mickaël et la masculinisation des prénoms féminins et féminisation des prénoms masculins.¹¹

Il est en effet intéressant lors de l'entretien psychiatrique d'un patient de noter les ressemblances de prénoms attribués au sein d'une famille, parfois, à quelques variantes près, et essayer de questionner leur sens et les liens qui unissent ces membres. J'ai le souvenir d'avoir rencontré des parents à l'hôpital Saint Vincent de

Lille qui avaient nommés leur enfant Jule. Le père de Jule s'appelle Jules et, pour eux, il était important de pouvoir transmettre le même prénom et, de fait, le même nom complet (prénom + nom de famille) du père au fils. A une subtilité près : celle de rendre leur fils singulier et de lui donner une existence particulière par le retrait d'une lettre finale. Cet exemple parlant montre le souhait d'inscription des parents de Jule dans la lignée familiale au travers du choix de son prénom, tout en lui laissant un espace, son propre espace, par cette différenciation orthographique, légère en apparence, mais non dénuée de sens.

Aujourd'hui, le prénom est une affirmation du caractère identitaire, personnel, il est choisi pour rendre quelqu'un unique. Il n'est pas rare que les parents mettent en avant le côté original et hors du commun du prénom trouvé pour leur enfant.

C'est cette singularité qui est socialement valorisée dans un monde de mouvement, de consommation et d'innovation. Il peut même faire l'objet de revendication politique. J'ai rencontré en maternité la jeune Charlie, bébé issu d'un couple de femmes homosexuelles. En abordant le sujet du choix du prénom, les mamans m'ont expliqué qu'elles avaient souhaité donner à leur enfant un prénom de genre neutre, afin de ne pas « pénaliser les chances de réussite de Charlie dans la vie », ou tout du moins que le genre ne soit pas un sujet, dans une société qu'elles jugent dominée par le patriarcat. Ce choix porte et revendique clairement leur combat féministe, et de ce fait, inscrit leur enfant dedans.

Au contraire, le choix d'un prénom peut être à l'origine de l'expression d'un besoin d'intégration. C'est notamment ce que l'on peut observer chez les personnes immigrées. Au fur et à mesure de leur intégration et des générations qui se succèdent,

une évolution s'opère par le biais de la façon de nommer leurs enfants. Joëlle Bahloul, anthropologue sociale ayant écrit un article s'intitulant « Noms et prénoms juifs nord-africains », nous livre un exemple marquant d'ambivalence entre besoin d'insertion, d'intégration et nécessité de distinction à travers les choix des prénoms dans cette communauté. En effet, grâce à une étude historique des pratiques rituelles de prénomination chez les juifs nord-africains, l'auteur soulève l'existence d'une confrontation entre deux désirs dominants : tantôt d'intégration dans la société majoritaire, tantôt repli sur les valeurs identitaires de la communauté. Finalement, le prénom choisi sera le témoin d'une tentative de médiation de la contradiction entre ces deux désirs. Les prénoms d'origine hébraïque, tirés de la langue sacrée, marquent le repli sur la communauté, au contraire les prénoms issus de la langue d'usage témoignent plutôt de la volonté de s'inscrire dans un contexte social local. La coutume des deux prénoms va pouvoir répondre à ce double besoin avec un premier prénom adapté à la société majoritaire et un prénom hébraïque, judéo-arabe permettant de maintenir le lien avec les racines communautaires. Au fil du temps, des époques et des événements historiques que traversent cette communauté, on peut facilement observer ces mouvements, ces allers-retours, ces changements, répondant aux différents besoins, au travers des prénoms attribués. ¹²

En néonatalogie à l'hôpital Saint Vincent de Lille, j'ai fait la connaissance d'un bébé nommé Maksim ainsi que de sa famille. Sa mère est algérienne, de la communauté berbère, arrivée en France deux ans auparavant, très peu de temps avant la pandémie mondiale de Covid-19. Elle est très isolée pendant cette période ce qui rend l'intégration sociale, l'acculturation très difficile. Son père est d'origine algérienne berbère également mais a grandi en France car sa famille est venue s'y installer

lorsqu'il était enfant. Au moment de notre rencontre, la mère de Maksim a 44 ans et elle exprime le fait d'avoir ardemment désiré cet enfant. Elle m'explique que dans son contexte familial et culturel, il est impensable pour une femme de ne pas devenir mère. Le prénom est discuté avec le père de Maksim dès qu'ils apprennent la grossesse de madame. Elle met en avant, un grand besoin pour elle et son mari, d'intégrer socialement son fils par son prénom au pays qui l'a vu naître et pour lesquels ses propres liens y sont actuellement précaires tout en le rattachant à ses origines algériennes berbères. Elle a ainsi choisi ce prénom, me dit-elle, à sonorité française, connu en France, mais également populaire en Algérie avec une prononciation et orthographe différente pour laisser une trace « d'où il vient ».

Ces propos peuvent également être illustrés d'une autre situation clinique rencontrée dans un service de pédopsychiatrie prenant en charge des adolescents. Une de mes patientes de quatorze ans y était hospitalisée pour un épisode dépressif sévère pour lequel de nombreux passages à l'acte suicidaire venaient témoigner de son intense souffrance psychique. L'angoisse était également fortement présente et difficile à apaiser au point de s'auto-mutuler, de se scarifier. Cette jeune fille s'appelle Nawel Rose. Elle est l'aînée d'une fratrie de deux enfants et vit avec ses parents. Les conflits entre les parents sont violents, quotidiens et anciens. Elle est issue d'une double culture, française par son père, algérienne par sa mère. Il est difficile de ne pas se poser de questions sur ce prénom composé de l'adjonction d'un prénom maghrébin et d'un prénom français mais également de la décision des parents de ne pas relier ces deux prénoms d'un tiret comme est communément écrit un prénom composé. Tout d'abord, ce prénom semble témoigner d'un besoin des deux parents de marquer la double culture de leur fille à travers son prénom. L'expérience clinique laisse penser

qu'à cet âge, le besoin d'identification est fort, les questions existentielles et identitaires nombreuses, la place au sein des groupes (amicaux, familiaux, sociaux...) difficile à trouver et à occuper, on peut se demander si ce prénom ne brouille pas les repères pour cette jeune à un âge où il est déjà difficile de se positionner. De plus, le fait que son prénom composé (ou devrais-je dire ses deux prénoms associés ?!) ne soit pas réuni, qu'il soit constitué de deux prénoms qui se suivent l'un après l'autre, marque le clivage important entre les parents. On peut se demander, de manière légitime, si les conflits entre eux et le manque d'unité dans leurs choix et désirs parentaux, marqués à travers son prénom, ne viennent pas fragiliser leur fille dans ce moment de crise qu'elle est en train d'essayer de traverser.

Lorsqu'au cours des entretiens j'ai pu interroger les parents sur les raisons qui ont motivé le choix du prénom de leur enfant, la majorité met en avant, à la fois, leur envie de lui donner un caractère singulier, le rendre particulier par ce prénom qu'il portera, sans que celui-ci soit trop fantaisiste, ce qui pourrait l'exclure de son groupe de pairs. L'enjeu est donc de trouver un prénom original qui rentre dans les codes sociaux. Donner la chance à son enfant de sortir du lot tout en lui facilitant son intégration en groupe. Le rendre spécial sans lui nuire socialement. Agnès Fine et Françoise-Romaine Ouellette l'expriment de manière très juste dans *Le Nom dans les sociétés occidentales contemporaines* : « [Les parents] cherchent une voie médiane entre le prénom trop distinctif (le prénom rare mais difficile à porter) ou trop peu distinctif (porté par les membres de l'entourage). Il s'agit d'affirmer le caractère irremplaçable de l'individu mais en même temps de ne pas entraver son intégration sociale. »¹³

Parler d'identité sociale à travers le prénom sans parler du choix du prénom dans le cadre des stéréotypes de genre serait passer à côté d'une clinique passionnante concernant ce sujet. En effet, appeler quelqu'un par son prénom, c'est immédiatement révéler aux autres à quel sexe la personne appartient car les prénoms sont majoritairement genrés. Il existe bien évidemment des prénoms mixtes mais ceux-ci sont minoritaires et fréquemment une différence orthographique permet de savoir si l'individu qui le porte est un homme ou une femme. C'est en découvrant le sexe du bébé à la naissance, ou lorsque les parents apprennent le sexe du bébé lors de l'échographie que les recherches des prénoms s'effectuent dans le sens masculin ou féminin. A ce sujet, R. Alford, ethnologue écrit : « Le principal message que transmet un prénom est l'identification du sexe de la personne qui le porte. »¹³

Il est d'autant plus délicat d'aborder la question de la prénomination chez les enfants naissant avec une indétermination de sexe. L'Instruction générale relative à l'état civil laisse une mention floue au niveau de la mention sexuelle sur l'acte de naissance offrant la possibilité d'une évolution et permettant un changement judiciaire ultérieur. Cependant, le prénom du nouveau-né doit, lui, être déclaré à l'état civil dans les trois jours suivants la naissance. Devant ce chamboulement causé par l'ambiguïté sexuelle, les parents se trouvent confrontés à de nombreux questionnements et notamment celui de la nomination. Non seulement les délais sont courts pour trouver un prénom à leur enfant et par ailleurs, quel prénom peut-on donner à un enfant sans mention sexuelle claire notifiée sur son acte de naissance qui, en plus, pourrait se modifier à l'avenir ? L'Instruction générale relative à l'état civil recommande le choix de prénoms mixtes ! Dans les faits, ce choix n'est pas si simple. Comme l'explique Anne-Marie Rajon, pédopsychiatre accueillant des parents concernés par ce problème, les parents ont de grandes difficultés à nommer leur enfant avec un prénom mixte car disent-ils,

l'ambiguïté du prénom vient souligner, appuyer, révéler l'anomalie physiologique de leur enfant qu'ils espèrent non définitive.

Dans notre société où le prénom est un vecteur d'identité propre et tout d'abord d'identité sexuée, on comprend aisément le malaise des personnes portant un prénom conforme à leur sexe biologique mais ne correspondant pas au sexe auquel ils s'identifient. Le prénom reçu à la naissance peut être vécu comme un stigmate en ce qu'il vient sans cesse rappeler à la personne trans un vécu qui peut être douloureux.

Au C.H.U de Lille, j'ai eu la chance de pouvoir assister à des consultations spécialisées en dysphorie de genre encadrées par un psychologue. Lorsqu'il rencontre un nouveau patient, une des premières étapes est de lui demander quel est le prénom qu'il souhaiterait qu'on utilise pour l'appeler. En fonction du projet de transition du patient et de son avancée dans son parcours, il peut être invité à réfléchir au prénom par lequel il souhaiterait être appelé ou donné le prénom par lequel il se fait déjà appeler sans que des démarches administratives de changement n'aient encore été faites ; ou bien encore donner son prénom, celui qu'il a choisi et qui est désormais inscrit sur ses papiers d'identités. Je me rends compte que la recherche et le choix d'un prénom chez ces personnes est une des étapes importantes de leur changement d'identité genre. Elle leur permet, en effet, de pouvoir incarner, socialement, le genre dans lequel ils transitionnent. En les interrogeant, ces personnes nous disent, pour la plupart, s'être attribuées jeune un prénom secret qu'elles utilisaient lorsqu'elles adoptaient l'apparence du genre opposé. Certaines l'ont gardé lors du changement d'identité administratif, d'autres en ont choisi un autre.

Quant au nouveau prénom, comment le choisissent ils ? Il existe différents cas de figure. Alexandre par exemple a décidé de féminiser son prénom de naissance et ainsi de devenir Alexandra comme pour garder un sentiment de continuité et d'intégrité de son être, et comme il me l'a précisé, pour respecter le prénom que ses parents lui ont attribué à la naissance et tenter d'atténuer le sentiment de culpabilité vis-à-vis de sa famille et de ce que ce changement implique comme remaniement au sein du système familial. Sophie a choisi comme prénom Camille, prénom mixte, choisi à l'adolescence, bien avant qu'il soit dans un véritable parcours de transition, comme pour jouer sur la fluidité des genres à un moment ou choisir un prénom trop masculin aurait pu le démasquer mais aurait pu aussi le faire basculer irrémédiablement dans l'autre sexe. Sébastien a tenu à avoir un prénom commençant par la même lettre que son prénom de naissance afin de garder les mêmes initiales, pour ne pas créer de sentiment de discontinuité entre la personne qu'elle était en tant qu'homme et celle qu'elle est en tant que femme. D'autres souhaitent une rupture nette avec la personne qu'ils étaient avant et qu'ils ont tant détesté être car assignés au mauvais genre à la naissance. Cette rupture est d'autant plus forte qu'elle se manifeste au travers du choix du prénom. Pierre choisit comme prénom Sabrina, prénom qui témoigne pour lui d'une rupture nette avec son passé. Il me dit ne pouvoir entendre quelqu'un prononcer son ancien prénom, ou *dead-name*, et rejette strictement tout ce qui est en lien avec son époque précédent sa transition.

En tout cas, tous mettent en avant le caractère urgent à adopter un prénom compatible avec leur nouvelle apparence. Et ce, à la fois, dans une nécessité de césure avec l'état antérieur tout en ne pouvant se détacher, dans la plupart des cas, des traces de leur trajectoire. De la même manière qu'on nomme un bébé au moment de sa naissance,

les personnes transgenres parlent de renaissance ou de seconde naissance au moment de leur renomination. Certains éprouvent même le besoin de matérialiser ce nouveau départ symboliquement en envoyant à leur famille et à leurs proches un faire-part de naissance avec leur nouveau prénom. Ce changement, qui peut paraître anodin, qui pour la plupart de nous est naturellement acquis, leur permet d'assumer leur nouvelle identité mais également de re-naître à leur entourage et au monde social.

III. Ce que les autres inscrivent en nous

« Un être n'existe pas avant d'avoir reçu un nom »¹⁴ écrit Béatrice André-Leickman. Ainsi, le prénom fait exister la personne dans le sens qu'il l'individualise, le rend singulier, le rend autre par rapport à moi et donc le distingue. Mais le prénom n'est pas la seule façon d'indiquer la personne. Pour préciser que l'on parle de quelqu'un, il est possible d'utiliser des indices personnels comme les pronoms (je, tu, il ...) et des substantifs personnels (moi, toi ...). Cependant, ceux-ci manquent de précision car interpellent sans distinction entre l'autre et moi. Au contraire, le prénom, concentre en lui la vie, incarne la personne appelée. Maurice Nédoncelle nous expose cette idée : « Le nom se situe non pas dans les mots vides (comme l'article défini, qui est un simple outil grammatical dépourvu de signification sémantique), mais dans les mots pleins (qui expriment directement la pensée). »¹⁵

Bien que le prénom soit un marqueur fort d'identité sociale comme nous l'avons vu précédemment, sa fonction n'est pas uniquement classificatoire comme conclut Claude Lévi-Strauss. En effet, à ce propos il écrit : « On ne nomme donc jamais : on classe l'autre si le nom qu'on lui donne est fonction des caractères qu'il a, ou on se classe soi-même si, se croyant dispensé de suivre une règle, on nomme l'autre « librement » : c'est-à-dire en fonction des caractères qu'on a. Or le plus souvent on fait les deux choses à la fois. »¹⁶ Christian Bromberger ajoute à ce sujet : « Mieux ils classent moins bien ils identifient »¹⁷. Car comme nous l'exposons tout au long de ce travail, dans le choix du prénom de l'enfant, les parents y mettent davantage leurs propres désirs, fantasmes, projets, symboles à l'égard de leur enfant qu'un certain processus classificatoire. Et ceci par un processus identificatoire.

Cette fonction du prénom, qui fait d'un être quelqu'un d'irremplaçable, est rendue particulièrement évidente à travers l'expérience de deux jeunes filles jumelles, dont l'une a pu m'en faire le témoignage. Ces jumelles s'appellent Chloé et Clair. Leur parcours de vie les mène à être placées en foyer à l'âge de 8 ans. Vu de l'extérieur, rien ne permet de distinguer ces jumelles monozygotes. Elles paraissent identiques à tous ceux qui ne les connaissent pas car aucun signe physique ne permet d'identifier l'une par rapport à l'autre. Seul leur prénom respectif, Chloé et Clair, leur confère une identité propre et leur permet d'exister en tant qu'être individuel. Au foyer, les éducateurs ne parviennent pas à les différencier et prennent l'habitude de les appeler indistinctement Chloé toutes les deux. Ainsi, le rôle du prénom, celui qui permet de reconnaître la singularité d'une personne par rapport à une autre, est ici bafoué par les éducateurs. En appelant de la même manière les deux jumelles, ils ne leur reconnaissent pas leur caractère particulier. Le message qui leur est envoyé est en quelque sorte une confusion de leurs deux corps et donc une indistinction de leurs personnes propres. Aucune séparation n'est ainsi faite. L'essence même de la nomination n'est pas respectée.

C'est l'Autre, en l'occurrence les parents, qui font de nous quelqu'un par l'acte de nomination. Pour que cette existence soit possible, il faut qu'un autre que nous, nous la donne, nous en fasse don. « Il existe un moi qui nomme un tu »¹. Il est intéressant de noter le paradoxe que relève Marie-Claude Casper à propos du prénom qui « pour devenir propre, doit pourtant être reçu d'un autre », et souligne le sentiment partagé « d'une origine qui reste extérieure au sujet, étrangère, et dont il est toujours dépossédé, mais dont il est paradoxalement et souvent malgré lui l'héritier ».¹⁸ De la même manière, Marie-Claude Casper nous fait remarquer que l'expression « porter un

prénom, implique pour celui qui est nommé de prendre sur soi quelque chose qui lui préexiste, un peu à la manière d'un habit qu'on endosse. »¹⁸, comme une seconde peau.

Les parents, font un don à leur enfant en lui attribuant un prénom. La vie s'établit donc par un don unilatéral et une dette, dette qui ne se rembourse pas directement aux aînés mais qui se paie à travers la génération qui suit lorsqu'à son tour la personne aura des enfants. Le prénom donné par les parents garantit à l'enfant, d'une part la reconnaissance de son existence, mais aussi son inscription dans un univers symbolique, univers constitué du désir parental. Marc-Alain Ouaknin et Dory Rotnemer, à travers la culture juive, distinguent les trois fonctions, fréquemment inconscientes, dont est chargé le prénom : d'identification, de filiation et de projet. Fonction d'identité car, comme nous l'avons vu plus haut, le prénom identifie l'individu. Fonction de filiation car le prénom est vecteur de transmission, il est la première trace de l'inscription symbolique de l'enfant au sein de sa famille composée à la fois des lignées maternelles et paternelles. Fonction de projet car le prénom est porteur de significations au travers desquelles se joue les désirs parentaux vis-à-vis de l'enfant, parfois de manière consciente, parfois de manière inconsciente. « Chaque prénom porte une histoire, une signification et des nuances bien spécifiques ». ¹⁹ Chez les juifs, la façon de nommer les nouveau-nés suit un ordre bien précis et permet de rappeler ces fonctions : le premier prénom énoncé est le prénom juif, il définit le sujet, est porteur de sens (la majorité des prénoms hébraïques ont une signification) ; suivi de « fils de ... » ou de « fille de ... » et le deuxième prénom énoncé est celui du père ou de la mère du bébé, il définit la généalogie.

L'arrivée au monde d'un enfant n'est pas vierge de toute inscription. Un avant-texte le précède, celui de son histoire familiale. Les parents viennent à leur tour projeter la naissance de leur enfant dans l'écriture d'un inter-texte, reflet de leurs désirs et fantasmes envers cet enfant. « Dans sa mythopoïèse, le prénom contient ces « autres » en « nous », qui nous renvoient à ceux qui nous précèdent. En effet, avant d'être « moi », le « nous » nous précède et nous constitue. »²⁰. Le prénom choisi par les parents est la trace écrite de l'enjeu du désir parental. Au tour de l'enfant d'y inscrire son propre texte, avec sa propre écriture, en s'appropriant son prénom par sa singularité. Ainsi, cette écriture est vouée à évoluer, à s'enrichir, à se transformer à l'infini. Juan Eduardo Tesone utilise une métaphore assez parlante : « [...] le prénom peut être vécu comme un habitat hérité qu'il faut faire sien, qui se reconstruit et que l'on se réapproprie en même temps qu'on l'habite. »¹ De la même manière, Jean-Gabriel Offroy exprime cette idée à la fois d'héritage et de réinterprétation que nous offre comme possible notre prénom : « Généralement, on se contente d'adopter son ou ses prénoms, en tentant de trouver une médiation entre les projets que l'on a reçus et ceux que l'on peut se définir. »¹⁰ Ainsi, le prénom évolue et se réécrit en permanence et comme le remarquent Ouaknin et Rotnemer, ce n'est pas un hasard s'il nous a été donné à la naissance, c'est pour nous permettre de naître et renaître indéfiniment : « Je porte un Nom, signifie dès lors : je porte la capacité infinie de ma renaissance. »¹⁹ Dans ce sens, « le Nom ne serait pas tant un nom immuable qu'une initiale inaugurale de l'être en devenir ». ¹⁹

En héritant du prénom que ses parents lui attribuent, « l'enfant reçoit un message émis par les signifiants parentaux ». Ce prénom comporte « une présupposition de sens »²¹ comme explique Gilles Granger dans *A quoi servent les noms propres ?*

Dans l'Antiquité, le sens des prénoms attribués aux chevaliers, par exemple, était primordial, il vouait le combattant à un destin certain. Un nom était donné afin que le héros hérite des caractères associés à ce prénom. On retrouve dans la culture juive, un principe similaire qui consiste, lorsqu'une personne est atteinte d'une maladie grave au pronostic sévère, à adjoindre à son prénom, un prénom portant le sens de la vie et de la guérison. L'idée est que le prénom détient une force signifiante qui a pour but de rétablir le malade et de lui redonner une vie en bonne santé. Dans tous les cas, que la guérison soit obtenue ou pas, le prénom ajouté est gardé pour laisser la trace de cette expérience. De nos jours, le sens de la plupart des prénoms est devenu opaque. Pour trouver le prénom de leur enfant, les parents utilisent internet pour trouver l'inspiration, se baladent sur des sites qui y sont dédiés et préétablissent des listes de prénoms. Certains de ces sites dressent une description des caractères associés aux personnes portant ce prénom mais ce n'est pas ce qui est valorisé par les parents dans nos sociétés modernes. Mais comme le remarque Tesone : « Que le prénom soit dépourvu de signifié (de sens repérable) ne veut pas dire qu'il soit dépourvu d'effet signifiant. Étant l'enjeu du désir parental, il n'en manque justement pas. »¹ Ce qui veut dire que malgré la disparition de la recherche du sens littéral du prénom, les motivations qui mènent les parents à attribuer tel prénom plutôt qu'un autre restent, elles, riches de sens. Elles n'apparaissent pas de manière évidente ni aux parents ni aux personnes extérieures car sont devenues, la plupart du temps, inconscientes. Ceci, par des mécanismes de refoulement inconscients, toujours à l'œuvre, s'appuyant sur l'histoire imaginaire et symbolique familiale qui nous précède. Roland Gori et Yves Poinso le formulent ainsi : « C'est toujours du passé qu'est issu le choix du prénom, il en porte la marque, le destin et le lest. »²² En arrivant au monde, l'enfant reçoit le poids inévitable des désirs parentaux qui eux-mêmes ont été chargés des attentes et

projections familiales. Tesone utilise le terme de « miroir transgénérationnel » pour décrire cette idée de reflet d'une histoire passée dont va hériter le bébé, notamment par le prénom qui lui sera attribué, qu'il transmettra à son tour à sa descendance, enrichi des propres traces de son existence. L'auteur ouvre alors de manière très juste : « Recevoir un prénom lorsqu'on est enfant et faire don à son tour d'un nom à son enfant lorsqu'on devient parent, voilà un attribut, un don symbolique, qui occupe le centre de gravité de l'acte inaugural qui ouvre à l'humanisation. »¹

Le désir parental, qui précède naturellement l'arrivée d'un enfant, qui porte tous les fantasmes parentaux dont il va hériter, et qui dessine les contours de sa future identité, devrait pouvoir être souple et ouvert à l'imprévisible. « Il est bon pour un enfant que ses parents désirent sa venue de la manière la plus disponible possible, ouverte aux multiples facettes que peut prendre sa singularité »¹. En effet, s'il est nécessaire d'être désiré pour exister, il importe pour autant que ce désir ne prenne un aspect trop défini, trop limitant pour le futur enfant. Il n'est pas souhaitable d'enfermer le bébé dans une image dont les contours ont été préalablement établis de façon trop précise. L'idée est que les parents puissent donner une place à cet enfant aussi bien mentalement que concrètement dans la préparation de son arrivée tout en lui laissant assez d'espace pour affirmer sa propre subjectivité. « Plus la discussion est ouverte au sein du couple, plus chacun peut dire son désir, exprimer ses rêves et ses fantasmes, prendre conscience de ses projections, en pleurer et en rire, librement ; plus le prénom finalement choisi sera celui des deux parents, plus il rendra compte de la multiplicité, de l'ambivalence et de la contradiction des désirs, et plus il s'ouvrira à la reconnaissance de l'altérité et de la liberté »¹⁰ écrit Jean-Gabriel Offroy. Une étude, dont nous avons préalablement parlé dans ce travail, intitulée « Incidence du

développement de la « conscience parentale de l'Autre-bébé » durant la grossesse sur la qualité des interactions précoces (0 à 3 mois) »³ publiée par Samuel Bertrand dans la revue *La psychiatrie de l'enfant* conclut à des résultats illustrant les propos ci-dessus. Cette étude montre que la qualité des interactions précoces (affectives, comportementales, fantasmatiques) et donc des soins apportés au bébé est d'autant plus adaptée que les parents, pendant la grossesse, réussissent à décaler l'image d'un bébé qu'ils ont désiré, imaginé, façonné dans leur esprit de celle de leur enfant à naître. Plus les parents ont la capacité mentale de laisser la place à leur enfant d'exister en tant qu'être singulier, autre qu'eux, plus la façon d'interagir avec lui sera précise et ajustée à ses besoins.

Comme nous l'avons vu au cours de ce travail, notre prénom puise ses origines chez nos ancêtres, ceux qui ont bâti notre histoire familiale, et se transmet au travers de cette histoire qui s'enrichit au fil des générations. L'image de l'arbre pour évoquer la généalogie est reprise par Juan Eduardo Tesone : « Les racines du prénom remontent loin dans le temps. Dans l'arbre généalogique familial, le prénom est à la fois racine et nouveau rejeton, il provient de la terre des ancêtres et réapparaît dans la verdure des feuilles des nouvelles générations. »²⁰

En clinique, au cours des entretiens psychiatriques, il existe un outil permettant de rendre visuel les lignées qui nous précèdent et celles qui nous succèdent : le génogramme. Par la richesse clinique de sa réalisation et les informations pertinentes qu'il pourrait apporter, il fait figure d'incontournable dans l'étude des systèmes familiaux. Le génogramme est l'outil permettant de dresser l'arbre généalogique d'une famille. C'est une mise en perspective du groupe familial dans son ensemble. Il établit

une cartographie de la famille et permet d'obtenir une image rapide des relations et des modèles de fonctionnement familiaux complexes. Ceci afin de dégager le sens d'un symptôme clinique en le reliant au contexte familial. Evelyne Lemaire-Arnaud, connu pour ses travaux sur le génogramme, dit que « c'est une représentation de l'espace interpsychique familial »²³. Il n'y a pas de bonne ou de mauvaise manière de faire un génogramme, les consensus autour de sa représentation, des informations à rechercher, ne sont pas figés. Bien qu'il existe quelques codes permettant une compréhension commune (**annexe 1**), c'est un dessin libre qui permet au créateur de confronter la réalité historique à sa propre réalité psychique. « [...] le génogramme serait, lui, ce qui reste quand on a tout oublié de l'arbre généalogique. Il parle par ses manques, par ses blancs, par ses lapsus, par ses confusions »²³ explique Evelyne Lemaire-Arnaud.

Trois étapes sont nécessaires pour l'élaboration d'un génogramme : dresser la carte de la structure familiale, recueillir les informations concernant la famille, établir les relations familiales :

- Pour dresser la carte de la structure familiale il existe un codage (**annexe 1**) représentant les liens biologiques et légaux qui unissent les membres d'une même génération entre eux mais également les membres de différentes générations. Y sont figurées par des formes géométriques des personnes et par des lignes leurs relations. Il est important de représenter correctement les différences de générations et de sexes et de ne pas oublier de spécifier les morts, fausses couches ou avortements.

- Après avoir cartographié la structure de la famille, il est intéressant d'y ajouter des informations plus précises de type démographique (âges, dates de naissance et de décès, lieux de vie, professions ...), de type fonctionnelle (maladies, conduites addictives, problèmes familiaux ...), concernant des évènements critiques (changements importants, traumatismes, échecs, réussites, migrations ...)
- La troisième étape consiste à délimiter les relations entre les membres de la famille à l'aide du codage. Pour ce faire, il faut se baser sur les témoignages des membres de la famille et sur les observations directes.

Un exemple de génogramme est proposé en **annexe 2**.

Différents éléments à interpréter amènent à émettre des hypothèses sur les modèles familiaux :

- La structure familiale qui peut faire ressortir certains thèmes, rôles et relations à travers la composition de la famille : famille nucléaire intacte, famille monoparentale, famille recomposée, présence de membres extérieurs à la famille ou d'autres générations vivant sous le même toit... ; la fratrie et ses spécificités comme une adoption, la différence d'âge, son rang ; les configurations familiales inhabituelles (consanguinité, mariages multiples...)
- Le cycle de vie familiale qui permet de voir à quelles étapes du cycle de vie est confrontée la famille et si les différentes phases et leurs changements sont dans des délais attendus. Ceci s'observe sur le génogramme par le départ des jeunes

adultes du foyer familial, les nouveaux couples qui se forment, les différents stades de développement des enfants au sein de chaque couple ...

- La répétition de modèles à travers les générations : modèles répétitifs de relation de couple par exemple conflictuelle, fusionnelle ; modèles répétitifs de fonctionnement (toxicomanie, violence ...) ; modèles répétitifs de structure familiale (divorces, mariages multiples ...). Les repérer et reconnaître leur capacité à se poursuivre dans le présent et le futur permet parfois de les dépasser
- Les évènements significatifs et critiques, l'impact des changements traumatiques et la vulnérabilité face à des évènements stressants (transition dans le cycle de vie, conflits conjugaux, maladie, chômage ...), les coïncidences et les récurrences (évènements, changements, dates ...), les prénoms qui se répètent ou se ressemblent
- Les modèles de relations familiales permettent de repérer les différents types de liens affectifs, les alliances qui se créent, les coalitions, les triangulations ...
- Les modèles d'équilibres dans la structure familiale, les rôles, les fonctionnements et les ressources, et la capacité d'adaptation de la famille pour faire face aux déséquilibres

Ainsi, le génogramme apparaît comme un outil visuel et de ce fait révélateur sur lequel s'appuyer pour comprendre l'histoire des prénoms dans un système familial. Nous

pouvons alors penser que lorsqu'il y a symptôme chez un patient, il serait intéressant de reprendre le prénom, tenter de le déchiffrer, de le mettre en perspective avec les autres prénoms des membres de la famille et des différentes lignées, comprendre les fantasmes et symboles qui traversent les générations, pour éventuellement libérer le patient d'un point d'ancrage qui risque de l'attacher à ce symptôme. L'idée est alors de « [...] parvenir à désenfiler des interstices du prénom l'« *anankè* » - la fatalité -, ce qui détermine, ce qui fait entrave au désir du sujet. Ainsi le prénom, tout en gardant les mêmes caractères, n'aura plus la dimension d'assujettissement. »¹

J'ai rencontré en consultation une jeune femme de 22 ans, prénommée Paulette, qui présentait une symptomatologie anxieuse qui s'était installée depuis deux ans mais dont les signes de manifestation s'étaient aggravés sur les derniers mois. L'entretien se déroule de façon classique avec une recherche de ses antécédents, ses traitements, son anamnèse, ainsi que son contexte de vie. Elle me rapporte avoir des frères et sœurs plus âgés ainsi qu'une sœur jumelle. Je lui demande leurs prénoms ainsi que leurs âges respectifs. Sa sœur jumelle s'appelle Juliette et, assez rapidement, elle compare leurs prénoms en me disant qu'elle n'aime pas le sien alors que celui de sa jumelle est, selon elle, beaucoup plus joli et doux. Elle trouve que son prénom « fait trop petite fille et qu'il ressemble plus à un surnom qu'à un vrai prénom ». Elle cite par exemple le prénom de Paula « qui aurait été plus approprié ». Je lui propose de dresser le génogramme libre de sa famille afin de me représenter au mieux le système familial auquel elle appartient (**annexe 3**). Ce qui est intéressant est ce que Paulette a pu évoquer des conditions de sa naissance à partir de cet exercice. En effet, au moment de marquer sa place sur le génogramme, en deuxième position par rapport à sa sœur selon l'ordre de naissance des jumelles, Paulette m'explique que sa

naissance n'était pas attendue. Sa mère s'apprêtait à donner naissance à un troisième enfant, en l'occurrence une fille, sa sœur, mais quelques minutes après avoir accouché de son enfant, le médecin lui annonce qu'il s'agit en fait de jumelles et la voici mère de quatre enfants sans avoir pu s'y préparer. Aucun prénom n'avait été prévu pour ce quatrième enfant mais un prénom masculin, Paul, avait été choisi si la naissance avait concerné un garçon. L'enfant inattendue a finalement été appelé Paulette. Ainsi, le prénom de Paulette porte les traces des circonstances de sa naissance et surtout l'effet de surprise de cette arrivée imprévue. Il marque clairement une différence d'anticipation et de préparation par rapport à sa sœur Juliette ; par le choix, comme par défaut, de féminiser le prénom initialement prévu en cas de naissance d'un garçon ; par le suffixe diminutif commun partagé avec le prénom de sa sœur.

Ce prénom est nettement marqué de l'effet de surprise de la naissance de Paulette, et c'est en se faisant l'héritière de son prénom qu'il ressurgit et s'impose à elle. Lorsque Paulette dit préférer le prénom de Paula au sien, il semble que c'est la partie qui rappelle sa gémellité qu'elle tente d'écarter de cette manière ; de plus, en détachant de son prénom ce qu'elle partage avec sa sœur jumelle, elle fait en même temps référence au prénom du garçon qui lui, avait été anticipé, par sa mère. Quant à sa relation avec sa sœur jumelle, elle met systématiquement en avant ce qui les distingue voire les oppose et semble se construire dans une sorte d'image inverse en lien avec ce qui lui a été transmis de sa naissance. Mais en marquant cette différence de cette manière entre sa sœur et elle, elle ne fait qu'accentuer le côté identique, ce à quoi justement elle tente d'échapper : ce côté indivisible qui rappelle l'attente par sa mère d'un seul enfant. Ainsi, à partir de ce qu'elle nous livre de son histoire, Paulette tente

de s'approprier un prénom qui apparaît comme le messager d'une naissance inattendue.

Conclusion

De prime abord, le prénom semble n'avoir qu'une fonction permettant d'appeler quelqu'un, de l'interpeller et de s'adresser à une personne donnée et pas à une autre. Ainsi, une de ses fonctions est celle de l'identification, de donner une identité à quelqu'un et en cela, de l'inscrire, de lui donner une place au sein d'un groupe. Le prénom est donné à la naissance et le premier groupe auquel le bébé appartient à ce moment de sa vie est celui de sa famille. Le bébé est issu du désir parental qui va peu à peu devenir un projet. Ce désir est très largement discuté entre les parents et l'arrivée du bébé est préparée aussi bien psychologiquement que matériellement. L'existence du bébé est donc précédée d'images, de mots, de souhaits et de fantasmes que les parents projettent sur leur enfant et dont ils sont eux-mêmes les héritiers de leur histoire familiale. Le prénom qu'ils attribuent à leur enfant étant le résultat d'un choix, ce choix est nécessairement motivé, souvent de manière inconsciente. Il inscrit l'enfant dans une histoire, celle de ses parents et des lignées qui les précèdent. Il est chargé d'une antériorité où viennent s'exprimer les attentes parentales à l'égard de l'enfant. En ce sens, le prénom est porteur de signification pour ceux qui nomment et celle-ci est transmise à celui qui est nommé. L'acte de nomination par les parents offre à l'enfant une place logique et unique dans l'arbre généalogique. La filiation, lien qui fait de quelqu'un le fils ou la fille de ses deux parents, est une trame symbolique qui appelle toute personne à s'y inscrire et qui va permettre d'établir le lien de filiation. Le prénom, chargé de son histoire, est alors en quelque sorte le passeur d'une transmission et c'est ce mouvement qui est à l'origine de l'établissement d'un lien de filiation. Le mouvement de transmission dont il est question ne peut se mettre en place sans la liaison de trois éléments. Le premier de ces éléments est l'objet de la

transmission, la charge dont le prénom est porteur qui pour être transmise doit être adressée, mais également les origines, les circonstances, les motivations qui ont mené au choix de ce prénom. Le deuxième élément concerne celui qui nomme, qui donne un nom à l'autre et qui, par ce geste, le désigne comme son dépositaire, son destinataire. Le troisième élément indispensable est qu'il ne peut y avoir d'objet transmis qu'à la condition que la personne à laquelle il est adressé s'en saisisse. Concernant le prénom, cette condition est remplie dès lors qu'un sujet se fait l'héritier de son prénom. Ainsi, le mouvement de transmission se dévoile dans la manière dont le sujet s'approprie son prénom avec toute la charge dont il est porteur. Quelques soient les chemins empruntés, le prénom parcourt ce trajet comme passeur d'une transmission. La filiation est ainsi à l'œuvre.

Ainsi, partir de l'étude du prénom pour expliquer un symptôme, en clinique, apparaît particulièrement intéressant pour tenter de comprendre ce qui précède et ce dont est chargé l'arrivée au monde d'une personne. Ainsi, la mise en perspective d'une certaine attente et d'un certain résultat peut révéler des difficultés d'appropriation d'un prénom et donc d'une histoire. Le génogramme, notamment, est un outil visuel et utile permettant d'évoquer le contexte familial du patient et ainsi de faire des liens, mettre en sens sa problématique.

Annexe 1

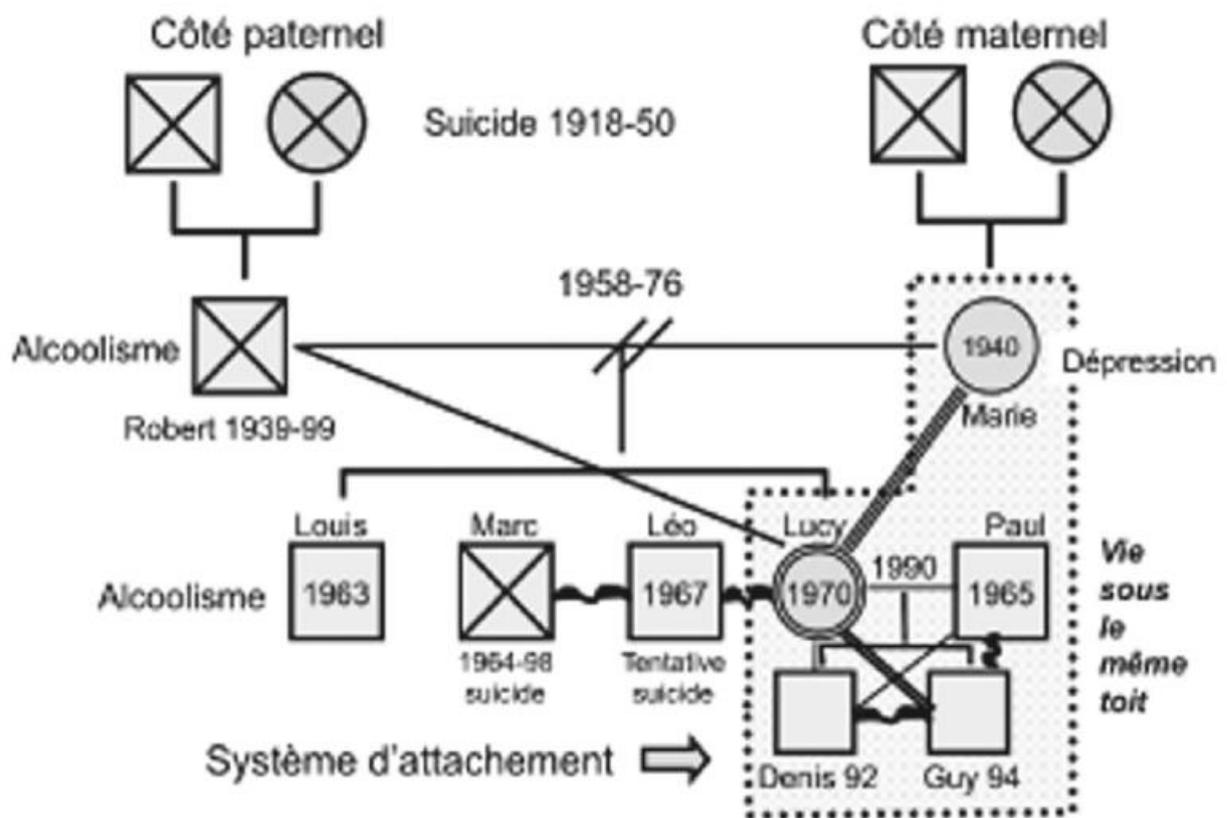
Codification des génogrammes

		Patient, patiente
		homme, femme
		sexe indéterminé, enfant à naître
		homme ou femme décédé(e)
		fausse couche, avortement, jumeaux
		relation maritale
		union libre
		fratrie, adoption
		séparation, divorce
		unité familiale
Liens affectifs		
		conflictuel
		faible
		intense
		fusionnel (liens excessifs)
		conflictuel et fusionnel
		rompu

Annexe 2

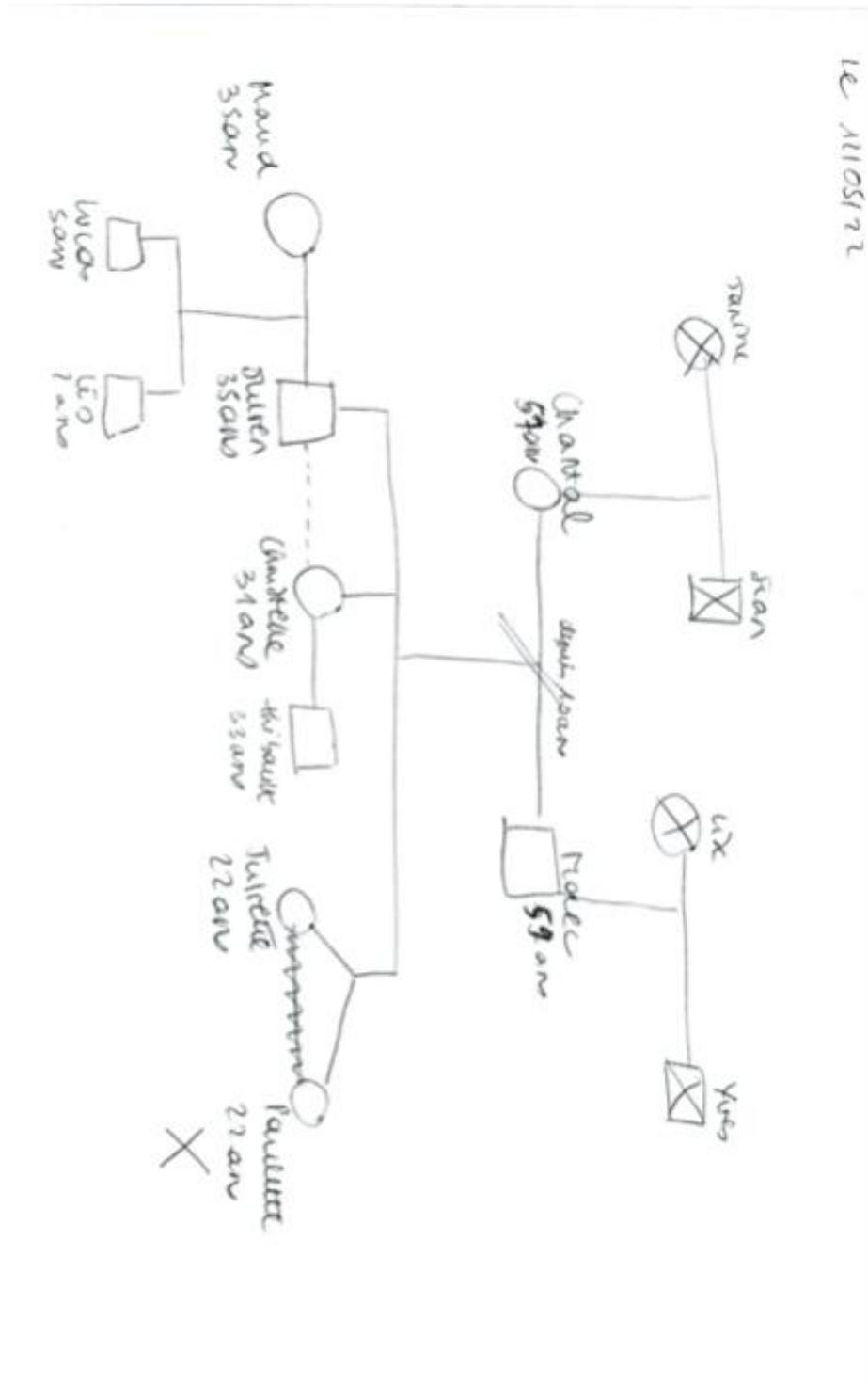
Exemple de génogramme

Genogramme : famille L.



Annexe 3

Génogramme de Paulette



Bibliographie

1. Tesone, J. E. *Dans les traces du prénom*. (2013).
2. Clerget, J. *Le nom et la nomination : source, sens et pouvoirs*. (1990).
3. Bertrand, S. Incidence du développement de la « conscience parentale de l'Autre-bébé » durant la grossesse sur la qualité des interactions précoces (0-3 mois). *Psychiatr. Enfant* **54**, 355–432 (2011).
4. Dayan, J., Andro, G. & Dugnat, M. *Psychopathologie de la périnatalité et de la parentalité*. (2014).
5. Winnicott, D. W. *Jeu et réalité*. (2002).
6. Miljkovitch, R., Gratier, M. & Danet, M. Les interactions précoces : dialectique de l'attachement et de l'exploration. in 185–228 (2012).
7. Lebovici, S. & Moro, M. R. Les interactions fantasmatiques. in *L'arbre de vie* 73–86 (Érès, 2009).
8. Saulnier, P. Étude socio-religieuse d'une famille à partir des noms individuels au Sud Dahomey. (1974).
9. Mirbeau, O. *Le journal d'une femme de chambre*. (1900).
10. Offroy, J.-G. Prénom et identité sociale. *Spirale* **19**, 83–99 (2001).
11. Bozon, M. Histoire et sociologie d'un bien symbolique, le prénom. *Population* **42**, 83–98 (1987).
12. Bahloul, J. Noms et prénoms juifs nord-africains. *Terrain Anthropol. Sci. Hum.* 62–69 (1985).
13. Courduriès, J. « Re-naître » à l'autre sexe. 19.
14. André-Leickman, B. La signification du nom en Mésopotamie. (1983).
15. Nédoncelle, M. L'analyse théologique du langage, le nom de dieu. (1969).

16. Lévi-Strauss, C. *La Pensée sauvage*. (Plon, 1962).
17. Bromberger, C. Pour une analyse anthropologique des noms de personne. (1982).
18. Casper, M.-C. L'effet de transmission du prénom : d'un héritage à son appropriation. *Clin. Méditerranéennes* **64**, 157–168 (2001).
19. Ouaknin, M.-A. & Rotnemer, D. *Le Grand Livre des prénoms bibliques et hébraïques*. (Albin Michel, 1993).
20. TESONE, J. E. L'inscription transgénérationnelle du désir parental dans le choix du prénom de l'enfant. *Inscr. Transgénérationnelle Désir Parent. Dans Choix Prénom Enfant* **36**, 503–513 (1988).
21. Granger, G. À quoi servent les noms propres ? (1982).
22. Gori, R. & Poinso, Y. Nom prénom et vérité. Essai d'anthropologie clinique. 45 (1972).
23. Lemaire-Arnaud, E. Le génogramme et les secrets de famille. *Divan Fam.* **44**, 185–192 (2020).

AUTEUR(E) : Nom : AZUELOS

Prénom : Salomé

Date de soutenance : 13 octobre 2022

Titre de la thèse : Donner ou recevoir un prénom : une clinique de la transmission

Thèse - Médecine - Lille 2022

Cadre de classement : Médecine

DES + FST/option : DES de Psychiatrie option Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent

Mots-clés : Prénom, nomination, transmission, transgénérationnel, pédopsychiatrie, périnatalité, parentalité, filiation

Résumé : Notre prénom nous appartient, nous identifie, nous rend singulier. Et paradoxalement, ce sont des personnes qui précèdent notre existence, en l'occurrence nos parents, qui nous prénomment. Le prénom est ainsi chargé de tous les fantasmes et désirs portés par les parents à l'égard de l'enfant à naître. Les projections fantasmatiques parentales, mais également toutes les manifestations comportementales et affectives témoignent de l'établissement d'un lien entre l'enfant et ses parents, bien avant même sa naissance. Ainsi, le prénom est le reflet d'une inscription familiale et sociale forte. En effet, au travers du prénom se dévoile nos origines, notre culture, notre statut socio-économique ce qui peut permettre de contribuer à l'expression de revendications ou au besoin d'intégration à une société. Dans certains cas, cela peut également permettre d'accéder à une reconnaissance sociale vis-à-vis d'un changement d'identité de genre. Le prénom inscrit la personne au sein d'un système familial auquel elle appartient. Dès lors qu'il y a lien de filiation, la transmission se met en œuvre et le prénom en est un des vecteurs. À la personne nommée de s'en faire l'héritière en s'appropriant son prénom avec sa propre expérience et sa propre interprétation. En clinique, l'étude du prénom, de son chemin, de sa trajectoire et de ses détours, est une porte d'accès intéressante permettant de désamorcer un symptôme clinique potentiellement révélateur d'une difficulté d'appropriation de l'héritage familial.

Composition du Jury :

Président : Professeur François MEDJKANE

Assesseurs : Professeur François MEDJKANE

Docteur Marion HENDRICKX

Docteur Jonathan CHESNEL

Directeur de thèse : Docteur Marion HENDRICKX